



Facade d'une maison mise a nu par un promoteur

Par **teroitin**, le **30/03/2011** à **17:40**

Bonjour,
Depuis longtemps, bien avant que l'on devienne propriétaire, un gymnase de la mairie était accolé à une façade de notre maison, façade en pierre. Depuis, un promoteur a racheté le terrain, a démoli le gymnase mettant à nu la façade. Elle avait été utilisée par le gymnase, enduite, peinte de différentes peintures, carrelée à certains endroits (toilettes). Le mur est donc dans un état lamentable et le promoteur nous dit que comme il nous appartient, nous devons le remettre en état à nos frais. Il nous a fait passer un devis exorbitant, que nous ne pouvons évidemment payer. Sommes nous obligés de le remettre en état puisque notre mur avait en fait été utilisé à nos dépens, que ce n'est pas nous qui l'avons dégradé mais les services de la mairie, le promoteur a racheté ce gymnase mais dit qu'il n'a racheté que ce qu'il a démolli! Pouvez vous m'aider et m'éclairer?
Merci, cordialement